

Les philosophes des Lumières. Textes de la 7^e séance

1. C'est à la volonté générale que l'individu doit s'adresser pour savoir jusqu'où il doit être homme, citoyen, sujet, père, enfant, et quand il lui convient de vivre ou de mourir. C'est à elle de fixer les limites de tous les devoirs. Vous avez le droit naturel le plus sacré à tout ce qui ne vous est point contesté par l'espèce entière. C'est elle qui vous éclairera sur la nature de vos pensées et de vos désirs. Tout ce que vous concevrez, tout ce que vous méditez sera bon, grand, élevé, sublime, s'il est de l'intérêt général et commun. Il n'y a de qualité essentielle à votre espèce que celle que vous exigez dans tous vos semblables pour votre bonheur et pour le leur. C'est cette conformité de vous à eux tous et d'eux tous à vous qui vous marquera quand vous sortirez de votre espèce, et quand vous y resterez. Ne la perdez donc jamais de vue, sans quoi vous verrez les notions de la bonté, de la justice, de l'humanité, de la vertu, chanceler dans votre entendement. Dites-vous souvent : « Je suis homme, et je n'ai d'autres droits naturels véritablement inaliénables que ceux de l'humanité. » Mais, me direz-vous, où est le dépôt de cette volonté générale ? Où pourrai-je la consulter ? — Dans les principes du droit écrit de toutes les nations policées ; dans les actions sociales des peuples sauvages et barbares ; dans les conventions tacites des ennemis du genre humain entre eux [c'est-à-dire les hommes qui n'écoutent que leur volonté particulière], et même dans l'indignation et le ressentiment, ces deux passions que la nature semble avoir placées jusque dans les animaux pour suppléer au défaut des lois sociales et de la vengeance publique. (Article « Droit naturel » de l'*Encyclopédie*, rédigé par Diderot).

2. Avec l'aisance, le goût des commodités augmente ; peu à peu ce goût s'avance jusqu'à l'extrême recherche ; chemin faisant, il produit des choses qui sont belles et qui ne sont pas sans utilité. car le beau ne se sépare point de l'utile. Je ne veux point arrêter ce progrès. Si la reproduction est la limite de l'utile, et si cette limite ne peut être franchie sans cesser d'être bon, toutes les mathématiques se réduisent à quatre pages, toute la mécanique à six propositions, toute l'hydraulique à deux expériences, toute l'astronomie à rien, toute la physique à l'étude des engrais, toute science à l'économie politique et domestique ; tous les beaux-arts sont supprimés ou réduits à la grossièreté chinoise, toutes les manufactures restreintes au travail des matières de première nécessité. (...) Ce ne sont pas les beaux-arts qui ont corrompu les mœurs ; ce ne sont pas les sciences qui ont dépravé les hommes. Étudiez bien l'histoire et vous verrez que, tout au contraire, la corruption des mœurs occasionnée par des causes tout à fait différentes a toujours amené à sa suite la corruption du goût, la dégradation des beaux-arts, le mépris des sciences, l'ignorance, l'imbécillité et la barbarie ; non celle dont la nation était sortie, mais une barbarie dont elle ne sort plus. La première est d'un peuple qui n'a pas encore les yeux ouverts ; la seconde est d'un peuple qui a les yeux crevés. (Diderot, *Observations sur le Nakaz*, § 130).

3. Après de longues erreurs, après s'être égarés dans des théories incomplètes ou vagues, les publicistes sont parvenus à connaître enfin les véritables droits de l'homme, à les déduire de cette seule vérité, qu'*il est un être sensible, capable de former des raisonnements et d'acquiescer des idées morales*. Ils ont vu que le maintien de ces droits était l'objet unique de la réunion des hommes en sociétés politiques, et que l'art social devait être celui de leur garantir la conservation de ces droits avec la plus entière égalité, comme dans la plus grande étendue. On a senti que, ces moyens d'assurer les droits de chacun devant être soumis dans chaque société à des règles communes, le pouvoir de choisir ces moyens, de déterminer ces règles, ne pouvait appartenir qu'à la majorité des membres de la société même ; parce que chaque individu ne pouvant, dans ce choix, suivre sa propre raison sans y assujettir les autres, le vœu de la majorité est le seul caractère de vérité qui puisse être adopté par tous, sans blesser l'égalité. (Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 9^e période : *Depuis Descartes jusqu'à la formation de la République française*).

4. L'influence du sexe sur les qualités intellectuelles et morales n'est pas moins importante à déterminer. Quelques philosophes semblent avoir pris plaisir à exagérer ces différences : ils ont en conséquence

assigné à chaque sexe ses droits, ses prérogatives, ses occupations, ses devoirs, et presque ses goûts, ses opinions, ses sentiments, ses plaisirs ; et prenant ces rêves d'une imagination romanesque pour la volonté de la nature, ils ont dogmatiquement prononcé que tout était *le mieux possible* pour l'avantage commun ; mais cet optimisme, qui consiste à trouver tout à merveille dans la nature telle qu'on l'invente, à condition d'admirer aussi sa sagesse, si, par malheur, on avait découvert qu'elle a suivi d'autres combinaisons ; cet optimisme de détail doit être banni de la philosophie, dont le but n'est pas d'admirer, mais de connaître ; qui, dans l'étude, cherche la vérité, et non des motifs de reconnaissance. D'ailleurs, on ne voit pas trop pourquoi un des sexes se trouverait en quelque sorte la cause finale de l'existence de l'autre. Sans doute un philosophe abeille ne manquerait pas de trouver que les bourdons ont été faits pour renouveler la race des ouvrières. L'orgueil du fort se laisse aller aisément à croire que le faible a été formé pour lui ; mais ce n'est là ni la philosophie de la raison, ni celle de la justice. J'ai établi ailleurs qu'une entière égalité des droits entre les individus des deux sexes est une conséquence nécessaire de leur nature ; que ces droits doivent être les mêmes pour tous les êtres sensibles, doués de la faculté de raisonner et d'avoir des idées morales. (Condorcet, *Fragment sur l'Atlantide, ou efforts combinés de l'espèce humaine pour le progrès des sciences*).

5. Lorsque la confection des lois, les travaux d'administration, la fonction de juger, deviennent des professions particulières réservées à ceux qui s'y sont préparés par des études propres à chacune, alors on ne peut plus dire qu'il règne une véritable liberté. Il se forme nécessairement dans une nation une espèce d'aristocratie, non de talents et de lumières, mais de professions. (...) Le pays le plus libre est celui où un plus grand nombre de fonctions publiques peuvent être exercées par ceux qui n'ont reçu qu'une instruction commune. Il faut donc que les lois cherchent à rendre plus simple l'exercice de ces fonctions, et qu'en même temps un système d'éducation sagement combiné donne à cette instruction commune toute l'étendue nécessaire pour rendre dignes de remplir ces fonctions ceux qui ont su en profiter. (Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, 1^{er} mémoire).

6. On a dit que l'enseignement de la constitution de chaque pays devait y faire partie de l'instruction nationale. Cela est vrai, sans doute, si on en parle comme d'un fait ; si on se contente de l'expliquer et de la développer ; si, en l'enseignant, on se borne à dire : Telle est la constitution établie dans l'État et à laquelle tous les citoyens doivent se soumettre. Mais si on entend qu'il faut l'enseigner comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger ; si on leur dit : Voilà ce que vous devez adorer et croire, alors c'est une espèce de religion politique que l'on veut créer ; c'est une chaîne que l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir. Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. (*Ibid.*).

7. Parcourez l'histoire de nos entreprises, de nos établissements en Afrique ou en Asie, vous verrez nos monopoles de commerce, nos trahisons, notre mépris sanguinaire pour les hommes d'une autre couleur ou d'une autre croyance, l'insolence de nos usurpations, l'extravagant prosélytisme ou les intrigues de nos prêtres détruire ce sentiment de respect et de bienveillance que la supériorité de nos lumières et les avantages de notre commerce avaient d'abord obtenu. Mais l'instant approche sans doute où, cessant de ne leur montrer que des corrupteurs ou des tyrans, nous deviendrons pour eux des instruments utiles, ou de généreux libérateurs.(...) Il arrivera donc, ce moment où le soleil n'éclairera plus, sur la terre, que des hommes libres, et ne reconnaissant d'autre maître que leur raison ; où les tyrans et les esclaves, les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâtres ; où l'on ne s'en occupera plus que pour plaindre leurs victimes et leurs dupes, pour s'entretenir, par l'horreur de leurs excès, dans une utile vigilance, pour savoir reconnaître et étouffer, sous le poids de la raison, les premiers germes de la superstition et de la tyrannie, si jamais ils osaient reparaitre. (Condorcet, *Esquisse...*, 10^e période : *Des progrès futurs de l'esprit humain*).